

Résolution présentée par la délégation de la Mongolie

Thème Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne Le vieillissement de la population et la pauvreté

L'Assemblée Générale,

Inquiétées par le vieillissement démographique et l'exode rurale croissante qui mettent en péril l'économie du pays,

Constatant que le changement climatique empêche la culture des terres mongoliennes nécessaires à l'alimentation de la population ainsi qu'à l'équilibre économique du pays,

Conscientes de la contrainte des habitants à trouver refuge dans les emplacements économiques de Mongolie, à savoir principalement la capitale Oulan-Bator, afin de subvenir à leurs besoins vitaux,

Révoltées par l'utilisation de nos ressources premières dans le but de développer économiquement d'autres pays au détriment du nôtre (Chine, Russie, Suisse, Union Européenne),

Soucieuses d'une économie faible et instable ne permettant pas à nos habitants de subvenir à leurs besoins primaires et favorisant la création de conflits internes

Décide - De proposer aux pays concernés par une surpopulation, de financer la construction de logements afin de loger une partie de la population active de leur pays sur le territoire Mongolien, mais également de contribuer au financement d'infrastructures scolaires ainsi que de programmes d'intégration certifiant des conditions de vie adéquates pour chacun des ses habitants.

- D'accueillir les migrants illégaux afin de les former, de les loger et de leur offrir du travail.

- D'imposer aux pays concernés par un territoire restreint ne permettant pas de satisfaire la surface économique du pays, ainsi qu'à chaque firme établie sur le son Mongole, une taxe de 5% contribuant notamment à financer la construction d'infrastructures actuelles adéquates au changement climatique.

- D'imposer une taxe de 0,5% aux pays importants des matières premières extraites de Mongolie.

Le texte français fait foi.